



Séance du Conseil Communal du 02 octobre 2018

Sont présents : 32 membres
La Municipalité

Sont excusés : Graf Stéphanie
Morier Patrice
Urweider Jean-Pierre

C'est à 20 heures 15 précise, que le nouveau président, M. Stéphane Von Siebenthal souhaite la bienvenue aux membres présents.

L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque la séance peut commencer.

1) Procès verbal de la séance du 19 juin 2018

Personne ne demande la lecture de ce dernier et il est accepté à l'unanimité lors du vote.

2) Communications du bureau

Afin de faciliter le travail des commissions et peut-être laisser un peu plus de temps à cette dernière, pour effectuer son travail, le bureau enverra à l'avenir la nomination des membres par courrier électronique.

Le courrier habituel arrivera dans les jours suivants.

Comme il y a du public présent ce soir, le président se permet de rappeler l'art. 109 du règlement du conseil.

3) Communications de la Municipalité

M. André Reichenbach annonce un transfert de dicastère dans le cadre de la Municipalité.

M. Maurin Schwitzguébel remet les « Ressources humaines » à Mme Michèle Genillard.

La fusion de Pays d'Enhaut Tourisme et Pays d'Enhaut Région, se fera au printemps 2019, afin que chaque entité puisse boucler les comptes de l'année 2018.

En ce qui concerne la BDG les travaux du Saanersloch se déroulent sans heurt et la télécabine sera fonctionnelle début décembre.

A savoir que les 3 communes ont reconduits l'abonnement de train gratuit pour les détenteurs de l'abonnement BDG ou top 4. L'argent provenant du fond d'équipement touristique.

Le Sporzentrum à Gstaad à organiser ses portes ouvertes, les délais ont été respectés, les coûts de construction également, et la fréquentation est prometteuse.

M. Frédéric Blum annonce également que le plan général d'affectation a été transmis au canton pour examen préalable. Les services cantonaux ont maintenant 6 mois pour faire

d'éventuelles remarques ou alors pour l'accepter et pouvoir le présenter à l'enquête publique. L'hôtel Valrose est fermé pour des travaux d'entretien, cela provoque quelques interrogations

notamment sur le PPA « pré de la gare ».

C'est donc la même société avec un actionnaire unique qui est propriétaire de : l'hôtel Valrose, la parcelle PPA « pré de la gare » et Motor Colombus. Les planifications restent les mêmes. Il y a toujours un délai qui court en faveur de la Commune et le groupe « Grohe Immobilier » qui était l'instigateur du Valrose est au bénéfice d'un droit d'emption. Ils sont en étroite collaboration avec la société Valrose pour le développement du PPA selon les souhaits fixés lors de la mise à l'enquête.

La Municipalité travaille avec des partenaires pour le développement de la place de la gare. Il a été évoqué un parking souterrain, des constructions à but multiples, etc..... des négociations sont en cour avec des propriétaires privés et il y a bon espoir d'arriver avec des propositions concrètes d'ici la fin de l'année.

L'ouverture du café du cerf et prévue pour le 2 février 2019.

Mme Sonia Lang annonce que le nouvel orgue est en reconstruction, et que des panneaux d'information de la CITAV (communauté d'intérêt touristique des Alpes Vaudoises) ont été posés.

Ces panneaux sont destinés aux piétons et donnent toutes les informations sur Rougemont. Il y en a un au bâtiment Communal et le second sur le parking de l'église.

Mme Michèle Genillard nous apprend la nomination d'un nouveau boursier pour le 1^{er} novembre.

Sur 9 candidatures, c'est M. Romain Miceli de Territet qui a été retenu.

M. Rodolphe Turrian fait part du remplacement à la voirie de M. Jean-Daniel Brügger qui part en retraite par M. Gabriel Favre-Perrod dès le 1^{er} janvier 2019.

Suite aux intempéries Mme Annie Schwitzguébel annonce qu'il y a passablement de chablis dans la forêt des Arses et de Rubloz et une coupe est prévue aux Arses.

En ce qui concerne la protection civile la commune est toujours sans nouvelle du Retex (retour sur expérience) suite aux intempéries du mois de janvier.

Il semblerait que le plan canicule ait perturbé l'évolution de ce dossier.

La maison « Béat. Buensoz » a été relouée suite au départ de M. Emile Haldi.

En ce qui concerne la grande salle, la Municipalité a écrit à l'association d'aide aux communes de montagne qui a répondu négativement, mais par contre elle a le privilège d'annoncer un nouveau donateur, en la personne de M. Stanley Primat pour un montant de fr. 300'000.- ce qui représente actuellement une aide de fr. 700'000.00

4) Préavis no 07/2018 Adoption de l'arrêté d' imposition 2019

La commission de gestion préconise le maintien du taux d'imposition à 74% cependant, elle demande à la Municipalité d'être vigilante avec les dépenses communales.

Un contrôle strict et rigoureux des finances est indispensable et nécessaire au bon fonctionnement de cette dernière.

Ce préavis ne faisant l'objet d'aucunes questions il est passé au vote est accepté à l'unanimité.

5) Préavis no 08/2018 Adoption du PPA L'Ougette.

Le président demande à M. Marcel Moratti, maître d'ouvrage du préavis susmentionné de quitter la salle.

La commission d'urbanisme est consciente de la nécessité de cette décharge dans la région et soutient totalement la démarche. Elle regrette cependant le fait que 145 opposant se soient manifesté.

La commission a demandé à la Municipalité de bien contrôler la liste des opposants car à la lecture de celle-ci dans le préavis, certains noms apparaissent à plusieurs reprises. Cette liste a

été confirmée par Mme Schwitzguébel car certaines personnes ont fait plusieurs oppositions sur différents points, ce qui est admis.

Elle demande également à la Municipalité et au maître de l'ouvrage de faire leur maximum dans la mesure du possible pour que les opposants n'entreprennent pas de suite judiciaire. Pour la suite de la procédure qui peut être très longue, elle demande à la Municipalité d'établir avec le maître de l'ouvrage un contrat de prestations ou une convention stipulant que les démarches administratives et juridiques concernant ce dossier soient aux frais du maître de l'ouvrage et non de la Commune.

Le maître de l'ouvrage s'engage à prendre tous les frais de la Commune à sa charge concernant ce dossier et il s'engage également à appliquer un tarif préférentiel pour les dépôts de terre de la Commune.

Ces points seront confirmés par engagement écrit du maître de l'ouvrage envers la Commune.

M. Barbey souhaite savoir si cette décharge rapportera de l'argent à la commune.

Mme Schwitzguébel répond que la commune ne gagnera pas d'argent mais n'en perdra pas non plus

M. Reihle demande pourquoi une PPE ou une société anonyme a le droit de faire opposition.

M. Reichenbach répond que les oppositions peuvent être faites par des personnes morales et physiques.

M. Barbey se demande si au vu de la procédure qui risque d'être longue on n'en aura pas fini avec la décharge de la « Rite »

Mme Schwitzguébel répond que cela est difficilement prévisible, mais que ce ne sera probablement pas le cas.

Il demande également si au vu du temps que pourrait prendre la procédure mais également selon le nombre d'oppositions manifestées, la Municipalité a songé à faire un référendum.

Le syndic répond que jamais ils n'ont songé à faire un référendum pour l'ouverture de cette décharge.

M. Yersin lit dans le préavis que le site de la décharge « Plan-Praz » a pris fin au printemps 2014. Ce n'est pas son impression puisqu'elle n'est toujours pas comblée et engazonnée.

Mme Schwitzguébel explique qu'au printemps 2014 la capacité était atteinte il n'était plus possible d'y amener de la terre. Ne sachant pas si la Municipalité voulait l'assainir afin de la remettre en zone agricole ou faire un dépôt pour du bois, contact a été pris avec Mme De Quattro qui accorde un délai de sauf erreur 2 ans pour prendre une décision, cependant le canton accepte l'ouverture d'un deuxième site.

M. Oesch appuie la commission puisque on parle de développement durable et d'écologie, il faut être conscient qu'à ce jour les matériaux terreux de la région partent en direction de Grandvillars ou alors de Zweisimmen et que de ce fait il serait plus écologique de l'avoir sur la Commune.

Le sujet est passé au vote et accepté par 26 oui, 1 non et 3 abstentions

6) Divers et propositions individuelles

M. Reihle a eu bruit de dépenses effectuées au café du « Braconnier » parce que ce dernier n'aurait pas été remis dans les règles.

Mme Schwitzguébel répond qu'effectivement des dépenses ont été faites pour acheter du matériel et effectuer quelques travaux mais qui sont des dépenses d'entretien et rien d'autre.

M. Favre-Perrod déplore le parcage le long de la route de l'église lors du marché villageois. Il n'était pas possible de passer avec un véhicule agricole sans déplacer la clôture de l'autre côté de la route. Il demande qu'à l'avenir on s'abstienne de parquer le long de cette route alors que la place du téléphérique n'est pas saturée.

Mme Schwitzguébel est étonnée d'entendre cela, alors que des parqueurs ont été engagés.

Elle contactera les personnes engagées, afin d'avoir une explication.

M. Yersin demande quand les travaux d'assainissement de la route de la Saussaz vont démarrer.

M. Turrian annonce que les travaux de la « Teinturière » démarreront au mois d'octobre. Par contre la « Cheneau des grands Riaux » crée quelques soucis car il y a un affaissement du pont. La Commune étudie les travaux à exécuter mais ils ne se feront probablement pas cette année.

M. Lenoir annonce qu'il attend un rapport de Pro Natura sur les fauchages de talus. On demande à la Commune de faire des économies, et certains de ces travaux sont surfaits à son avis. Il estime également que pour faire des économies il suffirait d'annuler le feu d'artifice du 31 décembre.

Mme Lang fait remarquer que le feu d'artifice est pris en charge par Pays d'Enhaut Tourisme.

M. Lenoir prétend que depuis le goudronnage de la route de Flendruz- Rougemont les gens qui se trouvent sur le trottoir se font gicler à plusieurs endroits pour une malfaçon du travail.

M. Turrian répond qu'il a pris contact avec le voyer qui viendra regarder, mais ce travail ne concerne en rien la Commune.

M. Barbey demande si des travaux sont prévus sur la route des Siernes Picaz pour boucher les nids de poule.

M. Turrian répond que ce n'est pas catastrophique le long de ce tronçon mais que ce sera inscrit dans le plan directeur et que si des frais sont nécessaires les travaux se feront.

Comme plus personne ne demande la parole, le président annonce la dernière séance de l'année qui aura lieu le samedi 8 décembre prochain et clôt cette séance à 21 heures.

Le Président du Conseil

Stéphane Von Siebenthal



La secrétaire du Conseil

Christine Yersin

